

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 11
présents 7
votants 10

Délibération N°010/2026

OBJET : INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 19 Mai à 17h15**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 13 mai 2026

PRÉSENTS : M. Gilles FOXONET – Mme Aline DUHAMEL – Mme Sandrine SOULIE – M. Gawen HOLLE – Mme Danielle DRILLES – Mme Marie-Christine BUON – Mme Barbara RODRIGUEZ.

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION :

M. Romain HOAREAU donne procuration à M. Gilles FOXONET

M. Jérôme DU SACRE CŒUR DE JESUS donne procuration à M. Gawen HOLLE

Mme Marie-Line GOT donne procuration à Mme Aline DUHAMEL

ABSENT EXCUSÉ : M. Rachid HASSANI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Aline DUHAMEL

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose, en son article L123-6, que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif dont le conseil d'administration est présidé par le Maire.

Outre son président, le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire, en nombre égal.

Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal. Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Lors de la séance du 28 avril 2026, le conseil municipal a fixé à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- 5 membres élus au sein du conseil municipal,
- 5 membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Lors de la même séance, le conseil municipal a élu, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et par scrutin secret, les 5 membres pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

LISTE UNIQUE :

- Mme Aline DUHAMEL
- Mme Sandrine SOULIE

Date de transmission de l'acte: 27/05/2026

Date de reception de l'AR: 27/05/2026

066-216600148-DECCAS_010_2026-DE
A G E D I

- M. Romain HOAREAU
- M. Gawen HOLLE
- M. Jérôme DU SACRE CŒUR DE JESUS

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F.), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Afin de pourvoir les sièges des membres nommés par le Maire, conformément aux articles R123-11 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un appel à candidatures a été lancé auprès des personnes intéressées et notamment des représentants des associations et organismes précités, le 16 avril 2026 par voie d'affichage.

Monsieur le Maire, Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale, informe le conseil de la nomination des membres non élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale par arrêté municipal n°CCAS 051/2026 en date 11 mai 2026 :

- Mme Marie-Line GOT, au titre des associations familiales, sur proposition de l'UDAF 66,
- Mme Danielle DRILLES, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions, sur proposition du Secours Catholique,
- M. Rachid HASSANI, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions, sur proposition de la Banque Alimentaire des Pyrénées-Orientales,
- Mme Marie-Christine BUON, au titre des associations de personnes handicapées, sur proposition de l'UNAPEI,
- Mme Barbara RODRIGUEZ au titre des associations de retraités et de personnes âgées du département, sur proposition du RESEDA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé du Président,

PREND ACTE de la liste des membres élus et nommés du Conseil d'Administration du CCAS,

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 19 Mai 2026

Le Président,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 27/05/2026

Date de reception de l'AR: 27/05/2026

066-216600148-DECCAS_010_2026-DE
A G E D I